

Cfdt:

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Un accompagnement gratuit pour vos projets professionnels

Le CEP : c'est quoi ?

C'est un service d'accompagnement personnalisé, qui permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses compétences, ses souhaits d'évolution (dans ou hors de l'entreprise) et ses besoins en formation. Un conseiller formé et neutre aide le travailleur à réfléchir sur son parcours professionnel et ses éventuels besoins en formation. C'est un service gratuit, individuel et confidentiel, dispensé partout en France, mobilisable à tout moment de la vie professionnelle, sans accord de l'employeur.

Le CEP : c'est pour qui ?

Le CEP s'adresse à tous les actifs de 16 ans jusqu'au départ en retraite : salariés du secteur privé, agents du secteur public, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiants ou retraités occupant un emploi, jeunes déscolarisés sans emploi. Il peut également être mobilisé lorsque le salarié est en activité partielle (« chômage partiel »).

Où trouver mon conseiller en évolution professionnelle ?

Toutes les informations se trouvent sur le site : <https://mon-cep.org/>.

Selon ma situation, je m'adresse à l'un des organismes CEP habilités. (voir tableau ci-après)

Réponses à emporter

MA SITUATION	QUI EST MON OPÉRATEUR DE CEP ?	OÙ LE TROUVER ?
Je suis salarié, indépendant	Opérateur CEP de votre région	https://mon-cep.org
Je suis cadre	APEC	https://www.apec.fr/
Je suis demandeur d'emploi	Pôle Emploi	https://www.pole-emploi.fr/
J'ai moins de 26 ans	Mission Locale de proximité	https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/annuaire
J'ai une reconnaissance travailleur handicapé	Cap Emploi de proximité	https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cap_emploi

Comment ça se passe ?

Dès notre premier entretien, mon conseiller va m'aider à faire le point sur ma situation professionnelle et/ou mes souhaits d'évolution.

Puis, si besoin, et progressivement, il va m'aider à définir mon projet professionnel et en construire les étapes, que ce soit au travers d'un bilan de compétences, une formation ou encore une VAE (Validation des acquis de l'expérience).

Combien de temps ça dure ?

L'accompagnement dans le cadre du CEP est individualisé et adapté à mes contraintes d'organisation. **La durée de cet accompagnement n'est pas limitée dans le temps.**

Le CEP m'accueille principalement en présentiel, mais aussi à distance.

Est-ce que le CEP s'effectue pendant mon temps de travail ?

Oui et non. Par défaut, il s'effectue sur mon temps libre. Toutefois, il existe peut-être un accord de branche, ou négocié dans mon entreprise, permettant de réaliser mon CEP sur mon temps de travail. **Rapprochez-vous de vos élus ou de votre service RH pour obtenir cette information.**

Le mot de la CFDT

C'est la CFDT qui a obtenu ce droit au conseil et à l'accompagnement personnalisé, neutre et accessible simplement et gratuitement à tous les travailleurs et les demandeurs d'emploi. Le CEP est une opportunité pour chacun de faire le point sur sa situation professionnelle. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la CFDT la plus proche de chez vous !

CFDT.FR

 @CFDT

 /la.CFDT

 @cfdt_officiel

 CFDT

REJOIGNEZ-NOUS

CFDT.FR/ADHESION

